Présentation Synthétique Budgets Primitifs 2020 : URBANISME

Les résultats de clôture 2019 des budgets urbanisme : Voltaire, Haut-Verson, Paradis et Lac sont à 0 dans les 2 sections.
En effet, s'agissant de budget de stock, les écritures qui avaient été passées en dépenses de fonctionnement ; chapitres 011 et 65 page 15, sont transférées en section d'investissement par une recette de fonctionnement du même montant : compte 7133, page 16.

Et la dépense qui apparait en section d'investissement : compte 3355, page 17, est équilibrée par une avance du budget principal en recette d'investissement : compte 168748, page 18.

L'ensemble des dépenses prévues sur chacun des budgets urbanisme fait l'objet d'une avance du budget principal.

Les dépenses prévues en 2020 :

Pour le lotissement Voltaire :
Compte 6045 : 18 050,00€ pour des frais d'étude,
Compte 6588 : 10,00€pour des régularisations d'arrondis de TVA (chapitre spécifique).
L'avance prévisionnelle du budget principal est donc de 18 060,00€.

Pour le lotissement Haut-Verson:
Compte 6015 : 200 000,00€ pour des frais d'achat de terrain
Compte 6045 :13 500,00€ pour des frais d'étude,
Compte 6588 : 10,00€pour des régularisations d'arrondis de TVA (chapitre spécifique).
L'avance prévisionnelle du budget principal est donc de 213 510,00€.

Pour le lotissement Paradis:
Compte 6045 : 2 800,00€ pour des frais d'étude,
Compte 605 : 90 000,00€ pour des travaux de viabilisation,
Compte 6588 : 10,00€pour des régularisations d'arrondis de TVA (chapitre spécifique).
L'avance prévisionnelle du budget principal est donc de 92 810,00€.

Pour le lotissement du lac:
Compte 6045 : 1 086 700,00€, pour des travaux, dépollution et transport de terres.
Compte 6045 : 20 550,00€ pour des frais d'étude,
Compte 608 : 1 000,00€, pour des frais accessoires (annonces)
Compte 6588 : 10,00€pour des régularisations d'arrondis de TVA (chapitre spécifique).

Une subvention de 164 880,00€ a été notifiée au titre du soutien à l'investissement, ainsi l'avance prévisionnelle du budget principal est donc de 943 380,00€.

Le montant total des avances s'élève donc à :1 267 760,00€. Il s'agit d'un montant prévisionnel, le montant qui sera effectivement versé, correspondra aux dépenses réelles qui seront réalisées en 2020.

Retour

Retour